



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 3 mars 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Départ après la 14 ^{ème} délibération
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 12 ^{ème} délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ après la 10 ^{ème} délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
------------	----------------------

Autres présents non votants :

Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Sébastien BABOULAZ	Responsable CitésLab
Nicolas BESSON	Responsable MSAP
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées



Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Sylvie NORMAND
Magali PINSON
Eline QUAY THEVENON

Responsable Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance
Responsable des ports et plages
Responsable Eau potable
Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 28 Année : 2020

Exécutoire le : 09 MARS 2020

Affichée le : 09 MARS 2020

Visée le : 09 MARS 2020

VALORISATION DES DECHETS Avenant n° 1 au contrat de reprise des matériaux avec NORSKE SKOG Journaux-Revues-Magazines

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la collecte sélective mise en place sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, les déchets sont triés selon des standards de matériaux. Ces standards de matériaux sont repris et valorisés par des entreprises spécialisées dans le recyclage.

La Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D), regroupant 17 collectivités en Région Auvergne Rhône-Alpes, a lancé une consultation pour la reprise des matières de l'ensemble des 72 collectivités réparties sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec comme objectif l'optimisation du prix de rachat, le suivi de ces contrats et la garantie de l'enlèvement de matières.

A l'issue des négociations, l'entreprise préconisée pour la reprise des Journaux-Revues-Magazines (1.11) était NORSKE SKOG.

Le marché des matières fibreuses est largement affecté depuis plusieurs mois par des tensions brutales et non prévisibles provoquées par des changements de réglementation douanière, principalement sur la Chine. L'ensemble du marché européen est touché car ces changements, qui ont entraîné un phénomène de sur-offre (la collecte des recyclables dépassant les capacités de consommation papetières) et un effondrement des cours des matières premières secondaires à faible valeur comme le Gros de Magasin / les Emballages Ménagers Recyclés / les cartons assimilés aux cartons industriels.

Dans ce contexte, le Repreneur n'est plus en mesure d'exporter les quantités collectées et a sollicité la Collectivité pour une renégociation des prix minimum garantis.

Le présent avenant n°1 proposé modifie les prix de reprise minimum garanti, du contrat « conditions particulières au contrat type de reprise Fédérations- Reprise des cartons non complexés » et du contrat « reprise des gros de magasins ».

Ainsi le prix de reprise minimum garanti pour Journaux-Revues-Magazines fixé à 94 €/t est suspendu et remplacé par le prix de 50 €/t. Ce prix est appliqué à compter du 1^{er} mars 2020.

En conclusion, et au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose que Grand Lac signe l'avenant au contrat de reprise des matériaux avec NORSKE SKOG, à compter du 1^{er} mars 2020, et jusqu'à l'échéance du contrat, soit au 31 décembre 2020.

Le Bureau de Communauté, après avoir délibéré :

- APPROUVE le rapport de Monsieur le Président,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de reprise des matériaux avec NORSKE SKOG, à compter du 1^{er} mars 2020, et jusqu'à l'échéance du contrat, soit au 31 décembre 2020.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 mars 2020

Le Président,
Dominique DORD



Avenant au contrat débuté le 1/1/2018
Article VII

ENTRE :

GRAND LAC, sise 1 500 Boulevard Lepic 73 106 AIX LES BAINS, représenté par son Président DORD Dominique, dûment habilité pour la signature des présentes,

Désignée dans le texte qui suit par le terme : "la collectivité"

de première part,

ET :

La **PAPETERIE NORSKE SKOG GOLBEY** sise route Jean-Charles Pellerin à Golbey (88194) représentée par Monsieur Gabriel LANGLOIS, Directeur Achats Papiers Récupérés.

Désignée dans le texte qui suit par le terme : "la Papeterie"

de deuxième part.

PREAMBULE :

Modification de la valeur du prix plancher

Le Marché Européen et plus spécifiquement français du recyclage des journaux magazines, subit depuis juillet 2019 une crise structurelle majeure et durable qui a conduit à sa déstructuration et ne permet plus à la papeterie Norske Skog de maintenir ses engagements quant à la valeur du prix plancher.

La crise sur les marchés du recyclage, avec l'arrêt **durable** des importations de la Chine, et d'autres pays, aux matières à recycler, les différentes annonces de mise en vente ou fermetures d'unités, la baisse importante de la demande en papier journal, ont conduit à une déstabilisation inédite du marché.

Les conséquences de ces bouleversements sont un surplus de matières à recycler partout dans le monde (les Chinois achètent des produits semi-transformés, de la pâte vierge, du bois pour compenser l'arrêt des importations de papiers récupérés). Ce surplus ne pourra être résorbé, au mieux, avant plusieurs années.

Le prix des papiers récupérés s'est totalement effondré pour tomber à 30 €/t sur ce mois de janvier. Les prix planchers et prix fixes ne sont plus tenables, notamment, pour la pérennité des opérateurs.

D'ores et déjà, une majorité d'acteurs a décidé de se désengager ou sont sur le point de disparaître.

NORSKE SKOG Golbey a pris, en responsabilité, la décision de supporter la filière, pour en assurer la sauvegarde comme la pérennité, en prenant beaucoup plus de quantités de JRM de Collectivités, aux dépens de sortes industrielles (invenus de presse) et de diminuer également les apports en fibre vierge.

Cette initiative, inédite par son ampleur, ne pourra se faire qu'en adaptant les conditions financières de reprise à ces bouleversements majeurs et durables.

Ainsi, et après discussion entre les parties, soucieuses d'assurer la pérennité de leur partenariat, conformément à la clause de sauvegarde stipulé à leur contrat, les parties sont convenues, d'un commun accord, de fixer et d'appliquer une nouvelle valeur de reprise minimale :

PP = 50€

Ces conditions sont applicables aux tonnes réceptionnées sur le site de la papeterie à compter du 1^{er} mars 2020 et jusqu'au terme du présent contrat.

L'article n° VII est modifié en conséquence et conformément au présent avenant. Pour le surplus, il demeure avec les autres stipulations du contrat inchangées.

SIGNATURES

A.....

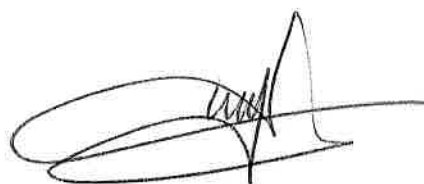
A Golbey

Le.....

Le 27 janvier 2020

La COLLECTIVITE :

La PAPETERIE :



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Valorisation des déchets - Avenant n. 1 au contrat de reprise des matériaux avec NORSKE SKOG - Journaux-Revues-Magazines

Date de transmission de l'acte : 09/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2020

Numéro de l'acte : d3240 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200303-d3240-DE

Date de décision : 03/03/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement